

## Un parcours de sécurité pour les ouvriers du bâtiment

Toutes les entreprises du bâtiment genevoises peuvent envoyer leurs employés effectuer un parcours de sécurité d'une demi-journée pour leur rappeler l'essentiel des règles de la sécurité au travail. La prise en charge financière (coût du passage et perte de gain) est en principe assurée par les fonds paritaires. Créé par les organisations patronales du gros œuvre, le parcours a pris une nouvelle ampleur lors de l'ouverture du Centre de formation Pont-Rouge, en 2012. Dix conteneurs ont été installés, qui constituent autant de postes thématiques<sup>1</sup>. Ils sont visités en groupes de dix à douze personnes, accompagnés d'un formateur externe, comme Victor Hugo Navarette, chargé de sécurité chez F4S. «C'est un processus interactif», raconte-t-il. «J'explique certaines choses, les participants posent des questions, parlent de leur expérience, etc.»

Si les travailleurs connaissent déjà un certain nombre de

choses, il faut leur en rappeler ou leur en expliquer d'autres. «Il m'arrive parfois de voir des ouvriers porter un masque à cartouche», poussière sur un chantier, dans une situation où ils devraient porter un masque à cartouche», remarque Victor Hugo Navarette. «Tout le monde ne sait pas qu'un casque de protection a une durée de vie limitée, en principe à cinq ans. Il peut se dégrader plus vite, par exemple s'il est exposé au soleil. Nous leur montrons comment vérifier l'état d'un casque.» Le parcours peut également être l'occasion de rappeler leurs propres responsabilités aux participants: ils ne peuvent par exemple pas intervenir sur une installation électrique, à moins d'être électriciens, et n'ont pas le droit d'enlever les protections de certaines machines, faute de quoi, en cas d'accident, ils peuvent être tenus pour responsables. Le dialogue met parfois en évidence des lacunes de sécurité chez l'employeur, comme un

matériel manquant ou inadapté. «Je recommande alors aux participants de discuter avec leur patron», relève Victor Hugo Navarette. Le parcours se termine par un petit test, que réussit l'immense majorité des travailleurs. Il leur donne droit à une attestation.

Les frais de fonctionnement du parcours sont pris en charge par les fonds paritaires, alimentés par toutes les entreprises et les employés de la branche. Ceux qui effectuent le parcours n'ont donc rien à payer.

La Fédération des métiers du bâtiment (FMB), qui gère le parcours, veut le faire connaître plus largement et l'améliorer. Historiquement destiné au gros œuvre, il a été adapté au second œuvre et va être amélioré pour mieux répondre aux besoins et attentes de toutes les professions. Autre axe d'action: les employeurs du bâtiment sont tenus par la Suva de délivrer une information régulière et appropriée à leurs employés sur la sécurité

au travail. La FMB est en discussion avec la Suva pour voir si le fait que les travailleurs d'une entreprise aient effectué le parcours de sécurité pourrait suffire à attester que cette obligation a été remplie. «Cela valoriserait le parcours et faciliterait la tâche des employeurs», remarque Nicolas Rufener, secrétaire général de la FMB. A noter que la plupart des apprentis bénéficient aussi de ce parcours sécurité.

Les milieux patronaux veulent abriter le parcours dans des salles pérennes, à creuser dans le talus du chemin de fer qui fait face au centre de formation. L'investissement serait pris en charge par la Fondation Avenir Bâtiment, propriétaire de Pont-Rouge. Celle-ci réunit la FMB, partenaire majoritaire, la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève et la FER Genève. ■

<sup>1</sup> Equipements de protection, électricité/gaz, levages, produits chimiques, amiante, plomb, PCB et HAP, coffrage, foulles, machines et échafaudages.



**LE PARCOURS** organisé par postes thématiques rappelle aux participants l'essentiel des règles de la sécurité au travail.

## TRANSVOIRIE GENÈVE Accidents diminués de plus de moitié en quatre ans



**BERTRAND GUYARD, HELVETIA ENVIRONNEMENT:** «Nous recherchons l'adhésion des collaborateurs».

En 2013, Transvoirie Genève, une entreprise active dans la collecte de déchets, a enregistré quarante accidents professionnels ayant entraîné un arrêt de travail. En 2017, plus que dix-sept, pour une centaine d'employés. C'est le résultat d'une politique volontariste, qui se fixe pour objectif de réduire le nombre d'accidents de 25% par an.

Si Transvoirie Genève se préoccupait déjà de sécurité au travail auparavant, c'est en 2013 qu'elle a mis en place une nouvelle politique QHSE (qualité, hygiène, sécurité, environnement). Celle-ci repose sur trois axes.

⇒ Premièrement, la formation continue et la mise en œuvre des mesures de sécurité au quo-

tidien. Chaque collaborateur, qu'il soit fixe ou temporaire, prend connaissance et signe les instructions de sécurité lors de son engagement. Il reçoit une panoplie d'équipements de protection. Des chauffeurs référents, choisis pour leur expérience, s'assurent de la bonne transmission des consignes de sécurité et remontent l'information du terrain vers les responsables de la politique QHSE. Des caméras ont été installées à l'arrière des camions afin que les chauffeurs puissent voir en permanence où se trouvent leurs collègues qui collectent les déchets.

⇒ Deuxième axe: une sensibilisation aux grands thèmes de la santé et de la sécurité au travail,

au-delà du travail au quotidien. Les collaborateurs participent chaque année à une journée de la sécurité – une pratique qui a été étendue à tout le groupe Helvetia Environnement, dont Transvoirie fait partie. «Cette année, ils ont rencontré un préparateur physique du Servette Rugby Club, avec lequel ils ont discuté nutrition, hygiène et échauffement», raconte Bertrand Guyard, directeur développement durable et QHSE d'Helvetia Environnement. «L'idée est de sortir du cadre quotidien et de parler différemment.»

Des causeries sur la sécurité sont organisées et des affiches posées en cas de besoin. L'entreprise organise aussi un défi sécurité: elle fixe un objectif de

réduction des accidents et, s'il est atteint, une prime est accordée aux collaborateurs.

⇒ Troisième axe, le plus important, selon Bertrand Guyard: l'évaluation des comportements. Les responsables QHSE réalisent régulièrement des visites comportementales sécurité, en tandem avec une personne du terrain. «Nous observons sans rien dire les employés travailler pendant une vingtaine de minutes», explique Bertrand Guyard. «Nous discutons ensuite avec eux pour souligner ce qu'ils font bien et les faire réfléchir à ce qu'ils pourraient améliorer. L'idée n'est pas de leur dire: «tu es descendu du camion en sautant, ce n'est pas bien»,

mais de les amener à réfléchir. «Comment es-tu descendu du camion? Comment devrait-on le faire? Pourquoi? Que peut-il se passer si on ne le fait pas?» Nous recherchons l'adhésion.» L'objectif est de rendre visite à tous les collaborateurs au moins une fois par année.

La politique de sécurité au travail, qui implique la direction au plus haut niveau, a déjà permis de réduire sensiblement les accidents. «Dix-sept accidents de travail en une année, c'est toutefois encore beaucoup trop», estime Bertrand Guyard. Helvetia Environnement compte donc renforcer son action en la matière, dans une optique d'amélioration continue. Les accidents avec

arrêt de travail font déjà systématiquement l'objet d'une enquête. «Notre combat de demain sera la détection des presque-accidents», relève Bertrand Guyard. Chaque fois qu'un accident a été évité de peu, l'information devra remonter pour être analysée, afin que l'on puisse prendre les mesures pour que cela ne se reproduise plus.

Helvetia Environnement n'a pas encore calculé les gains représentés par ses progrès en matière de sécurité. «Nous le ferons dans une phase ultérieure», explique Bertrand Guyard, «mais ce que nous savons, c'est qu'à l'échelle d'un groupe comme Helvetia Environnement, avec cinq cents employés, le coût des absence est conséquent». ■